



**MULHOUSE**  
**ROUTES DEPARTEMENTALES**  
**ENTRETIEN DES TRAVERSES PAR LA VILLE**  
-----  
**Années 2007/2008/2009**  
-----  
**Avenant n° 5 à la convention n° 97/2006**

VU la délibération de la Commission Permanente du ..... autorisant Monsieur Eric STRAUMANN, Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, à signer le présent avenant,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de MULHOUSE du ..... autorisant Monsieur Jean ROTTNER, Maire, à signer le présent avenant,

Entre les soussignés :

- le Département du Haut-Rhin, représenté par Monsieur Eric STRAUMANN, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente susvisée, ci-après désigné par le "**Département**",

d'une part,

- et la Ville de MULHOUSE, représentée par son Maire, Monsieur Jean ROTTNER, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal susvisée, ci-après désignée par la "**Ville**",

d'autre part,

les co-signataires sont par ailleurs désignés par les **parties**,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 9 de la convention n° 97/2006 du 20 mars 2007 portant sur l'entretien des routes départementales qui traversent la Ville de MULHOUSE.

**ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ARTICLE 9 - DUREE**

L'alinéa premier de l'article 9 est modifié et rédigé comme suit :

La présente convention conclue pour les années 2007/2008/2009,  
prorogée jusqu'au 31 décembre 2010 par l'avenant n° 1 du 29 décembre 2009,  
prorogée jusqu'au 31 décembre 2011 par l'avenant n° 2 du 10 janvier 2011,  
prorogée jusqu'au 31 décembre 2012 par l'avenant n° 3 du 9 août 2012,  
prorogée jusqu'au 31 décembre 2015 par l'avenant n° 4 du 17 décembre 2013,  
est prorogée de deux années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.  
Elle s'achèvera donc au 31 décembre 2017.

Les articles de la convention non visés par le présent avenant demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires à COLMAR, le

**La Ville de MULHOUSE**

**Pour le Département du HAUT-RHIN**  
Le Président du Conseil départemental  
Eric STRAUMANN

Jean ROTTNER  
Maire